

DM 3
Intervention de François Dumon

Monsieur le Président, cher-es collègues,

Cette décision modificative constitue en fait le dernier acte budgétaire de l'exercice 2009, et a pour principal objectif d'ajuster au plus près les prévisions de dépenses et recettes pour, on l'espère, obtenir un taux de réalisation proche de 100% en fin d'année.

Elle est aussi marquée cette décision modificative par la mise en œuvre de la convention de mobilisation pour l'insertion des jeunes, la compensation à verser aussi à la SNCF du fait de la diminution des prestations trains perçues par la région Centre de la part du Syndicat des Transports d'Île de France et de crédits complémentaires pour les projets culturels à maîtrise d'ouvrage directe, je pense à la CIMAC et Chaumont.

Par ailleurs, les recettes dans cette décision modificative en provenance de l'État sont ajustées en fonction des notifications reçues en cours d'années, d'ailleurs, je ne sais où M. Lemaigen a pris que l'on était contre l'apprentissage, je n'ai jamais vu de déclaration de ce genre de la part de mon parti mais on peut inventer n'importe quoi depuis que le livre noir existe, j'ai bien compris, on peut tout dire, donc on peut tout inventer. Je voudrais aussi dire que les recettes liées à la fiscalité directe sont également ajustées en fonction des rôles supplémentaires reçus au mois de juillet.

Enfin, je pense qu'il faut aussi souligner également l'ouverture d'autorisations de programmes pour des projets importants pour l'avenir de la Région, si tout va bien comme celle pour le Vélodrome de Bourges et je voudrais faire deux remarques sur ce dossier, la première c'est que, il va y avoir 3 ou 4 vélodromes en France financé par le CNDS, que ce vélodrome, je suis le président du CREPS, je le signale, ce vélodrome sera géré au niveau de son fonctionnement par le CREPS et que c'est vraiment un outil supplémentaire de cet établissement, je crois qu'il faut le prendre dans ce sens, que nous avons aujourd'hui rencontré la fédération française bien sûr de cyclisme que nous sommes en train de regarder, d'examiner un programme d'accueil de préparation pour les équipes de France sur ce vélodrome, dès qu'il sera bien sûr construit, donc ce vélodrome va conforter cet établissement et cela va devenir un équipement complémentaire au niveau du CREPS, donc je pense, on a pu voir d'ailleurs et vous pouvez le constater dans les différents budgets que nous avons votés au niveau de la Région que le CREPS ne coûte pas un seul centime d'euros en fonctionnement, nous assumons tout simplement les charges de propriétaire et je souhaite pour ce qui me concerne qu'il en soit ainsi pour le vélodrome. Alors pourquoi reprendre la maîtrise d'ouvrage, tout simplement, M. le Président, parce que le CREPS appartient à la Région Centre et que avoir deux propriétaires le même site compliquaient un peu les choses et que c'était bon qu'on puisse avoir là une cohérence au niveau de cet établissement qui soit complète et puisqu'on allait le gérer autant faire que ce vélodrome

appartienne, bien sûr, à la Région. Je parle bien sûr de l'immobilier, de la construction. C'était la première réponse aux questions posées.

La deuxième sur la toiture équipée en cellules photovoltaïques du reste du bâtiment, moi je partage le sentiment qu'il faut examiner les choses. Pourquoi doit-on confier à un partenaire privé ce que peut réaliser une collectivité ? Donc, on a mis, j'ai proposé que l'on mette les deux options et que l'on examine ce qui est le plus rentable pour notre collectivité, je crois que ce sera la meilleure réponse que l'on peut apporter sur ce dossier. Je suis réaliste, je pense que si un partenaire privé peut rentabiliser cette toiture en 6 ans et demi, je ne vois pas pourquoi une collectivité ne pourrait pas le faire ! Donc, là je suis prêt à prendre le pari que le public peut faire aussi bien que le privé, donc je suis totalement d'accord avec cette option.

Et je voudrais dire quand même que ces engagements, contenus dans cette dm , vont avoir un effet assez bénéfique pour la Région, d'abord en terme d'image, parce que ajouter des équipements, dynamiser, il faut le dire pour Bourges, l'arrivée du CREPS a dynamisé ce territoire dans une période où il était quand même en grande difficulté, je ne vais pas vous rappeler les questions, quand on en a discuté, on a vu les débats qu'il y avait autour de l'industrie de l'armement, les fermetures, etc. cela a redynamisé ce territoire. Aujourd'hui je pense que cela a fait de cet établissement et de la place de Bourges, on a tous les éléments pour rayonner au niveau national d'un point de vue de la formation des sportifs du haut niveau et de l'encadrement des sportifs, et je m'en félicite, je ne vais quand même pas rappeler à l'UMP, je ne voudrais pas leur faire cette offense, qu'il y a quelques mois, on voulait nous fermer cet établissement alors qu'il fonctionnait très, très correctement, je le dis simplement, vous l'avez sauvé contre vos propres amis, il faut quand même vous en souvenir.

Je voudrais simplement dire, j'ai été assez surpris dans la réunion que l'on a eu dans le bureau du Premier Ministre qui disait que c'était simplement une affaire syndicale alors que son directeur des sports téléphonait au directeur du CREPS la veille pour lui dire « il faudrait que vous examiniez les modalités de fermeture », si vous dirigez la France de cette façon, je pense que l'on a de grandes craintes à avoir pour l'avenir.

Donc, je pense que vraiment ce que l'on a fait au niveau de cette décision modificative est importante pour l'image de la Région son attractivité, son emploi et j'espère que cela va permettre de satisfaire les besoins de nos habitants.

Voilà ce que je voulais dire sur cette dm3.